

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 19 juin 2026

**Présents : MM. GAUDET – BURGEVIN – CANET – GANNAT – PRONO – Mme ROY MILOT – M. BOUQUET – MMES DUBOIS – DURY – LABADIE
LANSON – MM. MALBO – MESAS – M. VACHER**

En exercice : 21

- Présents : 14

- Pouvoir : 4

- Votants : 18

DÉLIBÉRATION N°2026-C7

OBJET : Renouvellement du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Loiret

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-26 ;

VU Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

VU Le rapport n°6 présenté par M. le Président du Conseil d'administration ;

IL EST DÉCIDÉ : Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1^{er} : Il est procédé à la désignation des membres représentant le SDIS au sein du collège spécifique du Conseil d'administration du Centre de gestion du Loiret :

- Membre titulaire : Monsieur Philippe VACHER
- Membre suppléant : Madame Corinne MELZASSARD

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Marc GAUDET